

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3 rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 14
<u>Conseillers présents</u> 13
<u>Pouvoir(s)</u> 1

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le **premier juin à 20h00**, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire. Vu la conjoncture actuelle et afin de respecter les limites physiques imposées pour cause de COVID 19, le lieu habituel des séances a été délocalisé à la salle polyvalente. Les symboles républicains ont également été déplacés et mis en place dans ladite salle.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX - Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS
Mmes : Marie-Pierre HIRSCH - Corinne DELENCLOS - Monique MEYER - Bernadette LAVOGIEZ
MM. Jacky DEVIGNE – Eric DELECROIX- Albéric DE WITASSE THEZY - Joël LEDRU - Jean-Michel BECUE - Pascal SAILLY

Absente excusée : Mme Julie CHEVALIER (a donné pouvoir à M. Omar LABTANI)

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 18 mai 2022

2. Projet éolien : recours (suite)

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et cinq minutes.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 mai 2022

Plusieurs observations ont été formulées sur le procès-verbal du dernier conseil municipal, notamment sur les points 2 (recours éolien) et 3 (exploitation de la peupleraie). Après en avoir débattu, certaines de ces remarques sont prises en compte pour modification. Moyennant ces observations, le procès-verbal du conseil municipal du 18 mai 2022 a été approuvé à la majorité :

13 votes POUR et 1 abstention.

Projet éolien : recours (suite)

Ajout relatif au point 3 de la séance du 18 mai 2022 :

Modification au point 4 de la séance du 18 mai 2022 :

2. Projet éolien : recours (suite)

Monsieur le maire a désigné Mmes Corinne DELENCLOS et Monique MEYER comme assesseurs.

La décision de suspendre tout recours a donc été adoptée à la majorité du conseil municipal.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h22.

Pour extrait conforme,

Le maire,



Patrick DESSEAUX

